

POLITIQUE NOURRICIÈRE DE SAINT-ADRIEN

INTRODUCTION

1. Rôle de la Municipalité

« Des gens de souche, professionnels ou simples citoyens, depuis très longtemps, ont mis les mains à la terre. Ils ont défriché. Ils ont semé le rêve de la communauté nourricière. »

Portrait de Saint-Adrien,
Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)

Le [portrait de la réalité agroalimentaire de Saint-Adrien](#) a été achevé en 2022 dans le cadre du programme Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ). Il résulte d'une initiative du Comité de développement supportée par la Municipalité de Saint-Adrien.

La réalisation du PDCN est une occasion exceptionnelle pour la Municipalité de Saint-Adrien d'agir de façon significative pour assurer l'émergence et la pérennité d'une communauté nourricière au cœur de son village. En effet, les consultations citoyennes et l'élaboration du portrait ont confirmé que la production alimentaire, au-delà d'assurer notre subsistance, fait partie intégrante de notre identité.

La politique nourricière de Saint-Adrien se fonde sur les efforts continus des acteur.rices de la communauté, d'hier et d'aujourd'hui — agriculteur.rices, entreprises, organismes et citoyen.nes — et sur la responsabilité que nous avons envers les générations futures. Elle démontre l'importance qu'accorde la Municipalité aux enjeux liés à l'agriculture de proximité et à l'autonomie alimentaire de sa collectivité. Elle perçoit les retombées importantes que peut avoir une production locale, tant sur les plans social (santé, bien-être, esprit de partage), économique (création et protection des emplois, croissance économique), touristique (agrotourisme, attractivité du territoire) qu'environnemental (consommation et production responsables).

La politique nourricière de Saint-Adrien est un levier de mobilisation et un outil de vision pour mettre en valeur, et en action, une communauté nourricière à notre image, forte et durable, à Saint-Adrien.

2. Orientations de la politique nourricière

La politique nourricière de Saint-Adrien poursuit quatre orientations principales :

- Protéger et mettre en valeur ses terres et ses savoir-faire agricoles;
- Augmenter et diversifier la production de proximité, dans une perspective de développement durable, tant du point de vue environnemental que social;
- Favoriser un accès équitable à des aliments sains et locaux;
- Sensibiliser, éduquer et favoriser la participation citoyenne au développement d'une communauté nourricière.

3. Vision de notre communauté nourricière

La collectivité de Saint-Adrien s'est dotée d'une vision pour sa communauté nourricière dans le cadre de son PDCN. La présente politique s'arrime à cette vision en adoptant sa définition prescriptive de communauté nourricière.

« Nous, Adriennes et Adriennois, avec un souci de respect de la vie et de l'environnement, un souci d'épanouir pleinement notre communauté et d'augmenter son niveau de résilience, valorisons la prise en charge locale de toutes les facettes de notre réalité nourricière, de la terre jusqu'à l'assiette.

Comme communauté, nous sommes déterminés à prendre les décisions nécessaires et à agir, solidairement, en fonction de cet objectif.

Plus spécifiquement, nous portons la vision d'une communauté nourricière où...

- Les aliments que nous produirons et cueillerons seront sains et contribueront à notre santé et à notre bien-être; dans un esprit de partage, ils seront accessibles à tous et toutes, peu importe leur statut social et économique;
- Toutes les activités liées à la production alimentaire seront non seulement des moyens d'assurer notre subsistance, mais elles constitueront aussi des fonctions valorisantes et épanouissantes pour tous ceux et celles qui s'y impliqueront;
- L'activité nourricière nous permettra d'occuper et de dynamiser notre territoire autant forestier qu'agricole ou villageois;
- La production et la cueillette de nos aliments se feront dans le respect de notre environnement naturel; nos cultures s'y intégreront harmonieusement et esthétiquement et nos activités de production seront une occasion de communier avec la nature;
- L'activité nourricière sera pour nous une opportunité de collaborer, de partager et de fêter ensemble, et toutes les générations y participeront. »

La vision de notre communauté nourricière,
Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)

DESCRIPTION DU FONDS PDCN

1. Nature, objectif et administration du fonds

Le Fonds du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) de Saint-Adrien est un outil financier créé pour soutenir des initiatives du milieu en lien avec le nourricier.

L'enveloppe budgétaire de ce fonds est votée par la Municipalité de Saint-Adrien et est administrée par un comité de sélection, constitué des membres du comité de suivi du PDCN (rattaché au Comité de développement de Saint-Adrien) ainsi que d'un élu porteur du dossier nourricier au sein du conseil municipal.

2. Nature des initiatives admissibles

2.1. Critères d'admissibilité

Les initiatives soutenues financièrement par le fonds peuvent être portées autant par des individus que des entités légalement constituées. Ces initiatives doivent regrouper les caractéristiques suivantes :

- Elles s'inscrivent dans la logique des priorités de développement de Saint-Adrien, en facilitant notamment la réalisation du [plan d'action](#) de son PDCN;
- Elles favorisent l'émergence et la pérennité d'activités nourricières participant à la [vision de la communauté nourricière de Saint-Adrien](#); et/ou elles contribuent à un effort de sensibilisation et d'éducation à l'égard de celle-ci.
- Elles s'inscrivent dans une visée de développement durable, tant du point de vue environnemental que social.

Il est de plus souhaitable que les initiatives soumises répondent aux caractéristiques suivantes :

- Elles encouragent la participation des citoyennes et citoyens de Saint-Adrien au sein de sa communauté nourricière;
- Elles impliquent un partenariat ou une collaboration avec plusieurs acteurs (organismes, entreprises, etc.) de la communauté.

Le financement municipal d'activités nourricières doit également suivre certaines règles d'attribution qui permettent une répartition équitable de son enveloppe budgétaire :

- Une demande ne pourra excéder 50% de l'enveloppe budgétaire;
- Le financement municipal ne pourra pas dépasser 90% de la valeur totale d'un projet (sauf s'il est initié par la municipalité);
- Dans le montage financier, le bénévolat peut compter comme mise de fonds. Sa valeur se calcule en heures fournies au taux du salaire minimum en vigueur.

2.2. Procédure de demande

Les demandes de financement doivent être envoyées à la Direction générale de la Municipalité de Saint-Adrien en utilisant le formulaire prévu à cet effet **[lien à venir]**. Le formulaire complété doit être accompagné d'un montage financier. Il est également possible d'y joindre des lettres d'appui ou tout autre document pertinent à l'évaluation de la demande.

2.3. Procédure de sélection et de suivi

L'analyse des demandes sera faite par le comité de sélection du fonds avant d'être présenté au conseil municipal au moment d'une assemblée. En tenant compte de l'analyse du comité de sélection, le conseil municipal prendra la décision d'accepter ou non la demande.

Les porteur.es de projets doivent prévoir un délai pouvant aller jusqu'à 60 jours avant d'obtenir une réponse de la part du conseil municipal. Le délai peut être prolongé en raison de la complexité de la demande, d'informations manquantes au dossier ou du calendrier des séances du conseil municipal.

La reddition de comptes se fera par la production d'un court rapport décrivant le projet réalisé et ses impacts, ainsi que la présentation du budget prévisionnel comparé au budget réel. La reddition de comptes devra être soumise à la Municipalité via la Direction générale dans un délai raisonnable suivant la fin du projet.

CONCLUSION

La politique nourricière de Saint-Adrien nous fournira un barème qui permettra d'évaluer la pertinence, et l'importance, de l'implication municipale dans le financement des activités nourricières de sa collectivité. Nous avons toutes et tous un rôle important à jouer au sein d'une communauté nourricière forte et durable. Il est essentiel de collaborer avec l'ensemble des acteur.rices qui œuvrent, au quotidien, pour assurer la vitalité de notre communauté et notre autonomie alimentaire. La présente politique se veut être un outil de vision et mobilisation citoyenne, dont le fonds permettra de soutenir des opportunités et des relations clés pour la mise en marche vers notre vision commune de communauté nourricière.

Si tu veux aller vite, marche seul.

Si tu veux aller loin...

Marchons ensemble !